

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Déploiement d'infrastructures réseaux pour la connexion et l'interconnexion de dix-sept(17) universités et instituts d'enseignement supérieur en République de Guinée

SOURCE DE FINANCEMENT : FONDS PROPRE

Appel d'offre restreint No: 003 MPTEN/ANSUTEN/PRMP/2023

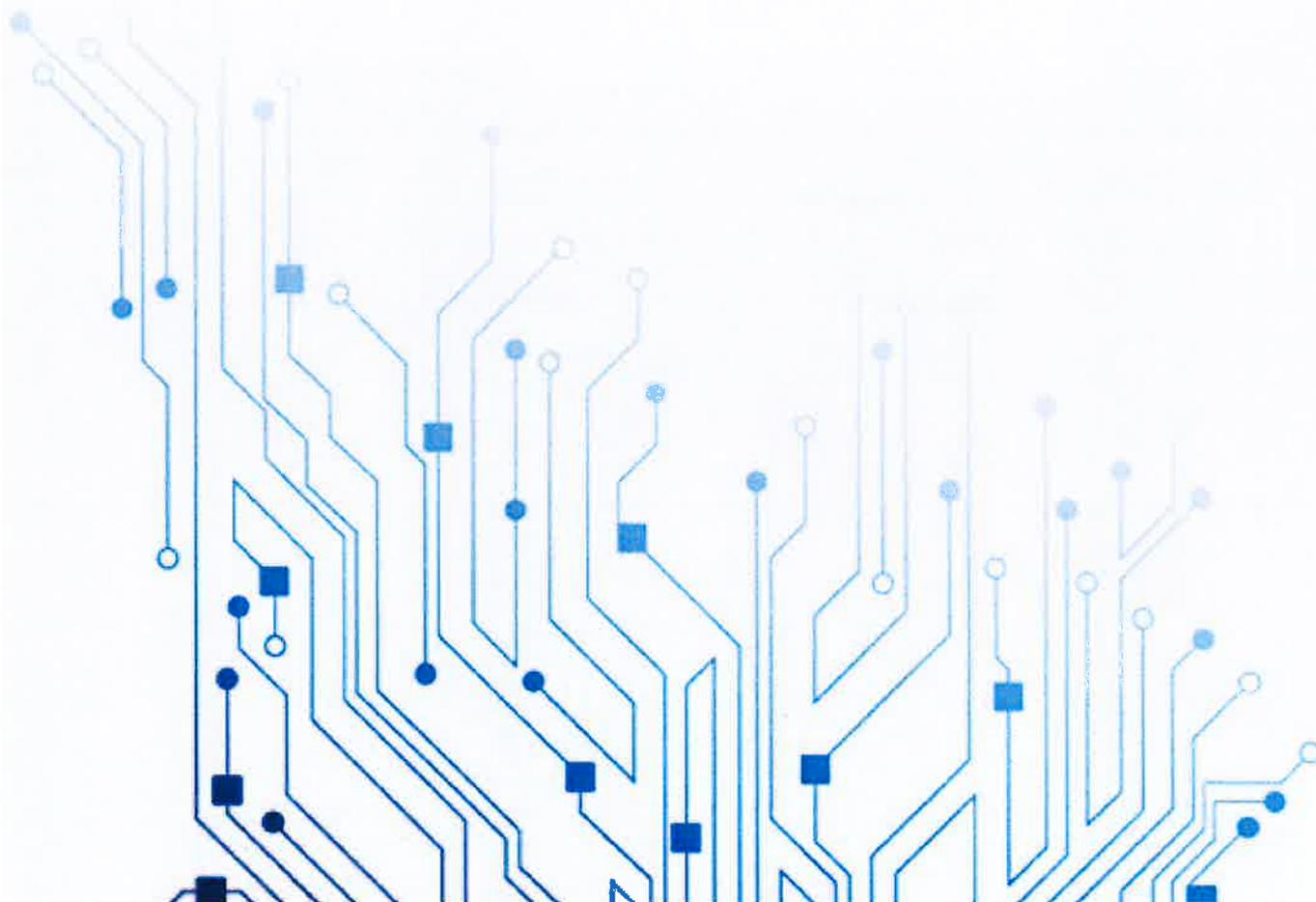
Août 2023

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres.....	3
Section I. Instructions aux Candidats (IC)	5
Section I Instructions aux Candidats (IC)	7
Section II : Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)	51
Section III. Formulaires de soumission	81
DEUXIÈME PARTIE - Conditions d'Approvisionnement des fournitures.....	87
Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais	89
TROISIÈME PARTIE - Marché	94
Section VI. Cahier des clauses administratives générales (CCAG).....	95
Section VII. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).....	121
Section VIII. Formulaires du Marché.....	127

PREMIÈRE PARTIE

Procédures d'appels d'offres restreint



**Section 0. Avis d'Appel d'Offres Restreint
(AAOR) Avis d'Appel d'Offres Restreint
(AAOR)**

**Ministère des Postes des Télécommunications et de l'Économie
Numérique (MPTEN)**

**Agence Nationale Du Service Universel Des Télécommunications
Et Du Numérique(ANSUTEN)**

AAOR: N° 03/ANSUTEN/DG/2023

1. L'agence Nationale Du Service Universel Des Télécommunications Et Du Numérique (ANSUTEN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds auprès de l'État Guinéen afin de financer ses activités relatives au **projet de déploiement d'infrastructures réseaux pour la connexion et l'interconnexion de dix-sept (17) universités et instituts d'enseignement supérieur de Guinée**. Les produits seront fournis et installés au compte de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN), dans un délai de **90 jours**.
2. L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation du **projet de déploiement d'infrastructures réseaux pour la connexion et l'interconnexion de dix-sept (17) universités et instituts d'enseignement supérieur de Guinée**.
3. La participation à cet appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 et suivant le Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définis dans le présent dossier d'appel d'offres restreint et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévu à l'article 64 des Codes de Marchés Publics.
4. **Liste restreinte des cinq (5) prestataires est comme suit :**

N°	ENTREPRISES	ADRESSES
1	VDC TELECOM	Kaloum, Guinée +224 655 55 44 51 a.makanera@vdctelecom.com
2	ETI SA	Conakry, Guinée +224 654 84 04 24 sclientele@eti.net.gn
3	SKY-VISION	Conakry, Guinée +224 628 88 88 60 Alseny.hann@skyvision-ms.net
4	AFRIBONE GUINEE	Conakry, Guinée +224 622 35 85 85 contact@afribone.net.gn
5	KAGNY TECHNOLOGY	Conakry, Guinée +224 610 10 00 50 serviceinfo@kagnytechnology.com

Les candidats consultés peuvent obtenir des informations auprès de mariama.bah@ansuten.gov.gn, amadou.bah@ansuten.gov.gn, aboubacar.nabe@ansuten.gov.gn; alpha.cisse@ansuten.gov.gn à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7^{ème} Étage, Tel : (+224) 611 89 22 22 ; et prendre connaissance des documents d'appel d'offres restreint à l'adresse mentionnée ci-dessus du **Lundi au Vendredi, de 8h 30mn à 15h 00mn.**

5. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.
6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : **(l'expérience, la capacité financière, la capacité technique, un personnel qualifié)** pour plus d'information, voir l'annexe A du dossier d'appel d'offres restreint.
7. Les candidats consultés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres restreint complet aux adresses mentionnées ci-après mariama.bah@ansuten.gov.gn, amadou.bah@ansuten.gov.gn, aboubacar.nabe@ansuten.gov.gn; alpha.cisse@ansuten.gov.gn
à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7^{ème} Etage,
Tel : (+224) 611 89 22 22, à compter du **mercredi 16 août 2023, contre zéro (0) franc guinéen**
8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une clé USB contenant les documents sous un format PDF à l'adresse ci-après de **l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN)** à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7^{ème} Etage,
E-mail : mariama.bah@ansuten.gov.gn
amadou.bah@ansuten.gov.gn
aboubacar.nabe@ansuten.gov.gn,
alpha.cisse@ansuten.gov.gn

Tel : (+224) 611 89 22 22, au plus tard le **vendredi 25 août 2023 à 10h 00 mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence des observateurs cités ci-dessus dans la **Salle de Réunion de l'ANSUTEN** au 7^{ème} étage de l'Immeuble ARPT, à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Tel : (+224) 611 89 22 22.

9. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

10. Il sera pris en compte les frais d'immatriculation du contrat fixés à 0.3% du montant hors taxe conformément à l'article 1er de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics
11. Le montant de la garantie de l'offre doit être **2.5%** du montant de son offre, et cette garantie demeure valable pendant une période de **30 jours** après l'expiration de la validité de l'offre.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.
13. La législation régissant l'appel d'offres restreint.

P/Le Directeur Général P.O
La Directrice Générale Adjointe



Fatou SYLLA